

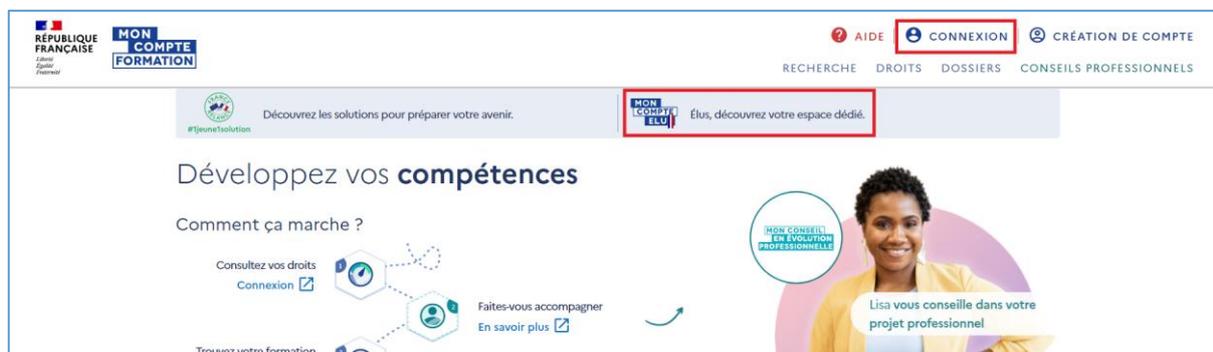
L'ATIP vous explique

Financement d'une formation via Mon Compte Formation

! **Attention** : toute demande d'inscription via « Mon Compte Formation » doit être effectué 3 semaines avant la date de formation

1. Se connecter à « Mon Compte Formation »

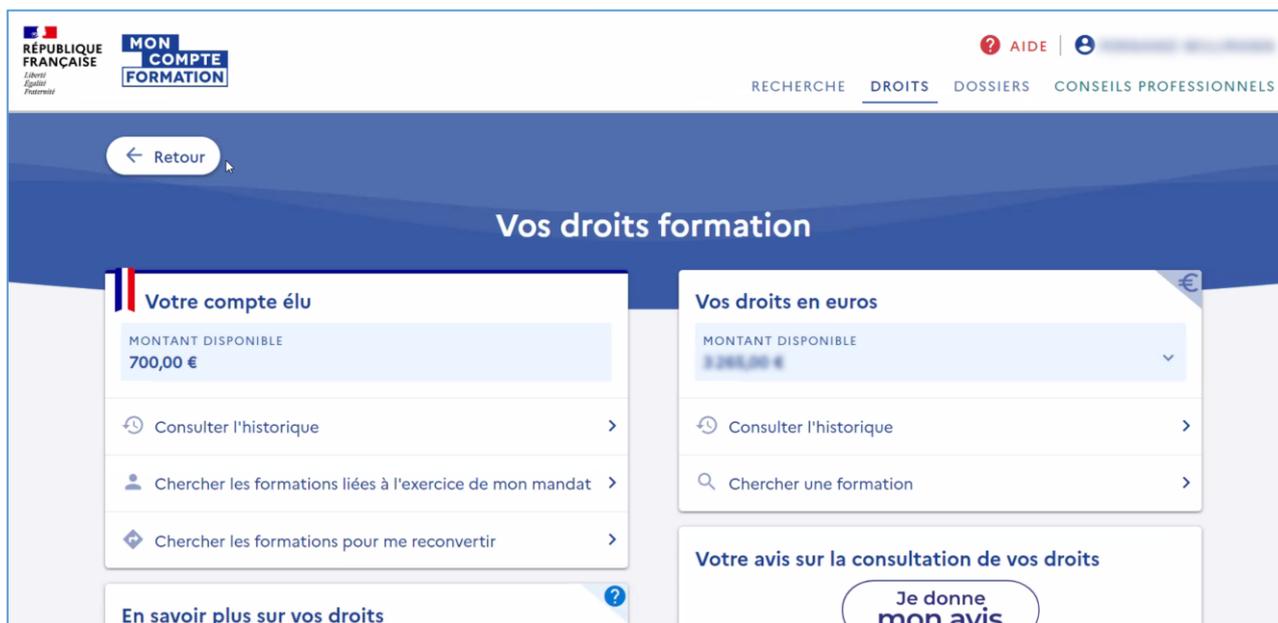
- Se connecter sur le site « Mon Compte Formation » <https://www.moncompteformation.gouv.fr/> en cliquant sur le logo Mon Compte Elu ou sur Connexion (voir encadrés rouges ci-dessous)
- **L'identification se fait via France Connect ou Mon compte Ameli.** Cette démarche devra être faite par l'élu avant d'entamer le dossier.
- Si vous vous connectez pour la première fois à « Mon Compte Formation » via France Connect, vous devrez renseigner encore quelques champs complémentaires



2. Plateforme Mon Compte Formation

Lorsque la connexion sera validée, vous accéderez à la page ci-dessous.

- A gauche, vous pourrez trouver votre montant de droits DIF Elu
- A droite vos droits en euros liés à votre activité professionnelle



- ! **Pour rappel** : le montant des droits « Mon Compte Elu » ne peut dépasser 700 €, il est alimenté chaque année pour un maximum de 400 €
- ! Si vous ne disposez pas de la somme nécessaire sur « Mon Compte Elu » pour vous inscrire à une formation vous pouvez solliciter un financement par votre collectivité (dans ce cas contactez votre collectivité et l'ATIP) ou abonder le DIFE par vous-même ou via d'autres financeurs.

3. Rechercher les formations ATIP

- Vous pouvez accéder à la section de recherche via les onglets de navigation (image 1)
- Pour afficher nos formations, il faudra impérativement choisir dans le menu déroulant « Formations liées à mon mandat » (image 2)
- Ensuite, vous pourrez taper le nom de la formation et le lieu qui vous intéressent, en vous référant au catalogue de formations officiel (image 3)

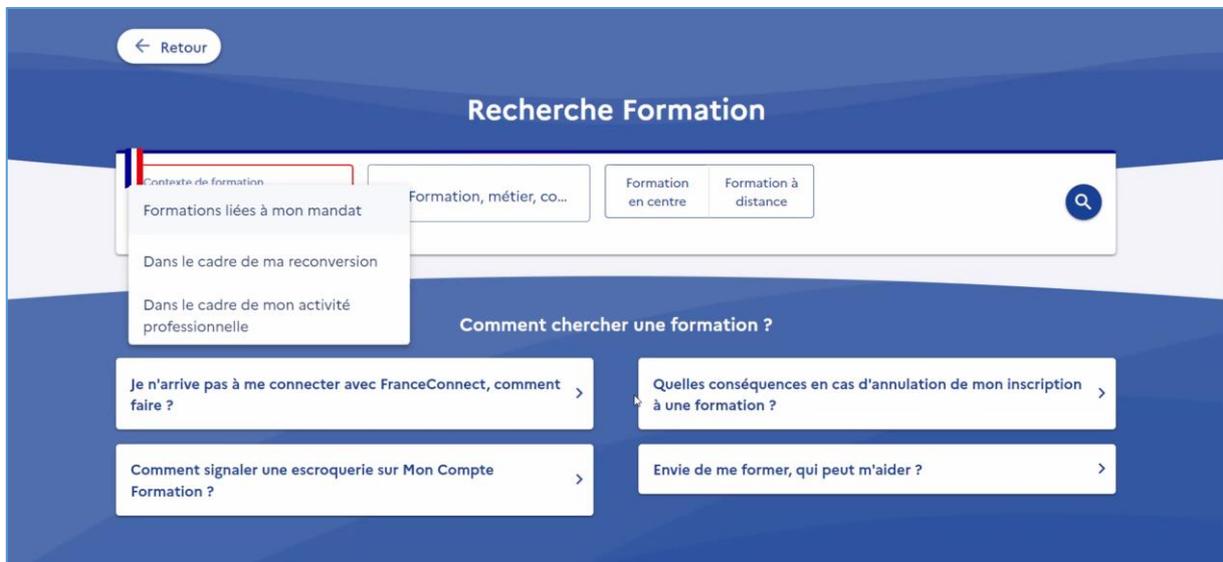
- ! Si la recherche ne trouve aucune formation ATIP ou d'autres organisme de formation aux élus, il faut tenter de se reconnecter, en revenant sur la page d'accueil « Mon Compte Formation » en cliquant sur le logo en haut à gauche :



1



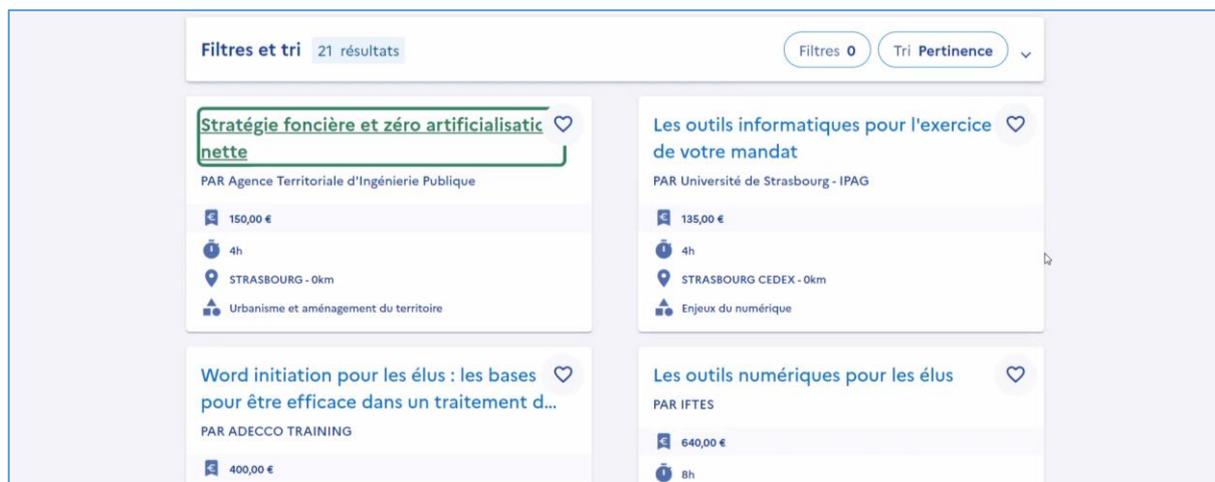
2



3



4



4. Faire une demande de financement

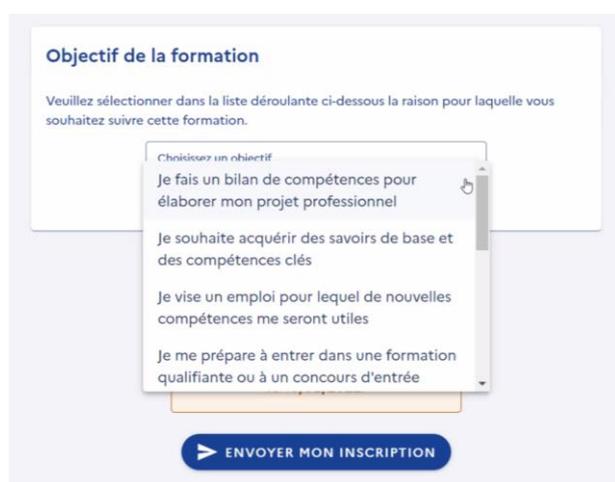
Une fois arrivé sur la page de la session de formation qui vous intéresse, l'encart à droite de la page vous indiquera votre éligibilité au financement par le DIF des Elus (image 1)

1

2



3



4



Validation du dossier

Suite à votre demande de financement, nous enverrons via la plateforme une dernière vérification.

! Vous aurez un délai de 4 jours pour valider cette étape finale, en vous connectant et en acceptant la proposition dans l'onglet « Financement » de votre espace personnel.